

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

DE_2019_106

Séance du mercredi 27 novembre 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/11/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept novembre l'assemblée

Votants : 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul
VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER,
Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Marie LION

Objet: Subvention pour le foyer socio-éducatif du collège Henri Gamala - DE_2019_106

Suite à une demande de subvention émanant du Foyer socio-éducatif du collège Henri Gamala (Le Collet de Dèze), monsieur le maire propose au conseil d'attribuer à ce foyer la même somme qu'au foyer socio-éducatif de Florac, à savoir 30 € par élève de la commune scolarisé dans le collège.

En l'occurrence, cela ferait 30 € x 1 élève, donc une subvention de 30 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 30 € au foyer socio-éducatif du collège Henri Gamala.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

